

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Points-clés du Conseil spécialisé pour la filière « viandes rouges » du 1<sup>er</sup> juin 2016

Le Conseil spécialisé pour la filière ruminants et équidés, s'est réuni le 1<sup>er</sup> juin 2016, sous la présidence de Monsieur Bruno Colin.

#### Conjoncture et situation des marchés

##### Filière bovine : exportations dynamiques d'animaux maigres vers l'Italie

Les prix à la production des veaux de boucherie sont comparables à ceux de l'an passé.

Les exportations françaises d'animaux maigres vers l'Union européenne se maintiennent, notamment vers l'Italie, principal débouché de la France.

Côté gros bovins finis, l'offre de vaches laitières et allaitantes reste soutenue. Les abattages de jeunes bovins sont en recul. La consommation de viande bovine par les ménages français est orientée à la baisse depuis le début de l'année.

##### Filière ovine : poursuite de l'érosion de la consommation française

En France, les abattages d'agneaux ont sensiblement progressé sur les trois premiers mois de l'année 2016 par rapport au premier trimestre 2015, en raison du calendrier précoce des fêtes de Pâques (27 mars 2016). Les importations néo-zélandaises vers l'Union européenne restent stables par rapport à l'an dernier mais sont en recul de 20 % en France sur les quatre premiers mois de l'année par rapport à la même période 2015. Les achats des ménages français continuent de s'éroder, au rythme de - 3 % par an en moyenne.

#### Négociations internationales et appui aux exportateurs

La 84<sup>ème</sup> session générale de l'Office international des épizooties (OIE), s'est déroulée du 22 au 27 mai 2015 à Paris. À cette occasion, des rencontres bilatérales avec les services sanitaires de pays tiers (Corée du Sud, Mexique, ...), organisées avec l'appui de FranceAgriMer ont permis aux autorités publiques françaises de poursuivre les négociations en vue d'alléger les contraintes sanitaires à l'export. Par ailleurs, les autorités sanitaires françaises restent fortement mobilisées pour lever les restrictions à l'export mises en place depuis la découverte d'un cas d'ESB en France.

#### Focus sur le marché turc

Pierre Autissier, conseiller aux affaires agricoles de l'Ambassade de France à Ankara, a dressé les perspectives d'un marché turc en plein essor et structurellement déficitaire en viande bovine, dont les 75 millions d'habitants ont doublé leur consommation entre 2000 et 2014.

Traditionnellement tournée vers l'importation d'animaux vivants, broutards et reproducteurs pour développer la production locale, l'ESK, l'Agence étatique du lait et de la viande, a été récemment autorisée à lancer des appels d'offres pour l'achat de 19 000 tonnes de viande bovine sans droits de douane. Le développement du marché turc constitue une opportunité pour la France, en raison de sa proximité géographique et culturelle. La France, reconnue en Turquie pour la qualité de sa production et ses garanties en matière de traçabilité, doit toutefois y affronter la concurrence d'autres pays européens et sud-américains et mieux convaincre en termes de rapport qualité/prix.

#### Étude de l'Idèle sur la filière viande bovine aux États-Unis dans la perspective du TTIP

L'Institut technique de l'élevage (Idèle) a présenté au Conseil une étude, cofinancée par FranceAgriMer et Interbev, sur la filière bovine aux États-Unis dans la perspective du TTIP (partenariat transatlantique de commerce et d'investissement entre l'Union européenne et les États-Unis).

La filière bovine américaine présente des avantages compétitifs importants en matière d'engraissement : 70 % des animaux sont engraisés dans des « feedlots » de plus de 2 500 animaux, sans bâtiments, ce qui réduit les coûts de 40 % par rapport à la France. Par ailleurs, les réglementations fédérales en matière d'alimentation animale, de traçabilité, de bien-être animal et d'environnement sont bien moins exigeantes qu'en Europe. Le stockage des effluents revient, par

exemple, à 10 €/ animal aux USA contre 40 à 50 €/ animal en France. L'abattage est très concentré autour de géants mondiaux, avec d'énormes économies d'échelle.

L'Union européenne constitue en outre un marché lucratif, le marché d'importation le plus cher du Monde. La création de nouveaux contingents dans le cadre du TTIP pourrait stimuler les exportations américaines de pièces nobles vers l'Union européenne et déséquilibrer le marché européen.

Pour l'heure, la France estime que les négociations sur le TTIP sont déséquilibrées en défaveur de l'Union européenne. Le prochain round de négociations est prévu en juillet 2016.

### **Qualité de la viande et valorisation des carcasses en Australie**

L'Institut de l'élevage a présenté aux membres du Conseil le système « Meat Standard Australia » mis en place pour garantir la qualité de la viande aux consommateurs en impliquant les éleveurs. Confrontée dans les années 1990 à une baisse de la consommation de viande, comme aujourd'hui en France, l'Australie a mis en place un système de prédiction de la qualité de la viande bovine à partir des caractéristiques des animaux, de leurs carcasses et de leurs viandes.

Les viandes sont classées selon 4 niveaux de qualité perçue en bouche et vise à garantir au consommateur un rapport qualité/prix satisfaisant.

Ce système semble avoir ralenti la baisse de la consommation de viande en Australie et génère de la valeur ajoutée au sein de la filière bovine australienne. Il permet aussi un retour d'informations vers les éleveurs ainsi que l'évaluation des progrès génétiques et des stratégies de conduite en ferme.

Ce dispositif a inspiré de nombreux pays et mériterait d'être expertisé en France, voire à l'échelle européenne.

### **Investissements d'avenir : nouvelles modalités de retour à l'État pour les abattoirs**

Concernant l'appel à projets spécifique dédié à la reconquête de la compétitivité des outils d'abattage découpe, 7 projets ont été sélectionnés à ce stade dont 2 pour la filière bovine

L'appel à projet est ouvert jusqu'à épuisement de l'enveloppe et sera clos au plus tard en janvier 2017. Les entreprises peuvent déposer leur candidature jusqu'en janvier 2017, sachant que seulement un tiers de l'enveloppe de 50 millions d'euros a été consommée, à ce stade alors que ce secteur nécessite des investissements.

Pour faciliter l'engagement des opérateurs, les modalités de retour de la subvention à l'État sont adaptées. Les entreprises pourront désormais opter pour un retour forfaitaire, étalé sur 4 ans, limité au cas général aux 2/3 de la subvention, ou pour un retour au prorata du chiffre d'affaires issu du projet.

### **Aides à l'expérimentation : priorités 2017**

Le bien-être et la protection animale en élevage et en abattoir seront classés en priorité 1 pour la sélection des dossiers qui seront déposés au titre de l'appel à projets 2017.

### **Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires : orientations 2017**

Pour son prochain rapport qui sera publié en 2017, l'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires prévoit d'ajouter la viande de veau aux produits suivis et d'améliorer l'analyse des prix et des marges dans le secteur de la viande ovine avec les prix sortie industrie.

*Pour en savoir plus, consultez l'ensemble des documents diffusés au Conseil spécialisé du 1<sup>er</sup> juin 2016 : <http://www.franceagrimer.fr/index.php/filiere-viandes/Viandes-rouges>*

---

**Contacts presse :** [presse@franceagrimer.fr](mailto:presse@franceagrimer.fr)

Virginie Nicolet                      Tél. : 01 73 30 22 54

[virginie.nicolet@franceagrimer.fr](mailto:virginie.nicolet@franceagrimer.fr)

Laurence Gibert-Mesnil              Tél. : 01 73 30 34 05

[laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr](mailto:laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr)